Encore des Lettres du Comte d'Egmont (1).

Voici quatre lettres du comte d'Egmont qui sont restées inédites jusqu'ici : la première est adressée à l'empereur Charles-Quint ; la seconde à Philibert, duc de Savoie, gouverneur-général des Pays-Bas, qui partagea avec lui les honneurs de la bataille de Saint-Quentin ; la troisième est écrite en société du prince d'Orange et du comte de Hornes, au roi Philippe II ; la quatrième enfin fut envoyée par le comte à Marguerite de Parme. Toutes donnent des détails curieux qui méritent de figurer ici. Nous devons la communication de ces documents à l'obligeance de Mr Ch. Piot, attaché aux archives du royaume, à Bruxelles.

I.

Sire,

Suivant le commendement de V. M., me suis trouvé Mr. de Clèves, et s'est faict le baptême le 9 de ce mois ; le comte Palatin a aussi esté compère et la comtesse de Valdecque commère. Les commis du comte Palatin m'ont requis de pouvoir donner le nom dudit comte avec, que, a esté faict, je ne l'eusse pas consenti, n'eut esté que V. dicte M. me dit à Bruxelles que le cas advenant, je n'en fise difficulté : le duc de Clèves m'a fait tout l'honneur acquis pour estre envoié de la part de V. M. et démontre en ses devises d'estre fort affectionné serviteur de V. M. Il escript une lettre à V. M. qui va avec cestes : je supplie très humblement V. M. me pardonner que ne suis moi-mesme le porteur de cestes ; mais sitost que

(1) Voir plus haut, p. 173.

j'aurai achevé quelque petite affaire que j'ai en Hollande, ne fauldrai de me trouver vers V. M., lesquelles affaires et trop plus grandes si j'en eusse, les postposeroie incontinent si je scavois en quoi pouvoir faire plus que très humble service à V. M. En baisant les mains à V. M., prierai le Créateur de préserver icelle de tout mal avec bonne santé et longue vie.

Ce 12 juin 1555.

De V. M. très humble et très obéissant serviteur et vassal,

LAMORAL D'EGMONT.

II.

Monsigneur Monsigneur le Duc de Savoie.

Monsigneur, j'ay entendu par le seigneur de Vateville que Vostre Altesse luy aueroit commandé me dire que je fise venir la chavailerie legière en cha, et que pour se fere l'on pairoit ung mois, et non plus, Monsigneur Vostre Altesse scet que à vostre partement d'ichy je luy donnis ung escript quy contennoit que estoit requis pour saguer la chavaillerie en campaingnie et en tirer servise, pourquoy je suplie très humblement le vouloir ordonner selon le dit billet et, sy se povoit fere à moins, j'en seroie bien aise, en cas que non ne les pouroie saguer hors des garnisons, ny aussy les guider par le pais sans vivre à discrésion, et apres sy convenroit les fere entrer en quelque villes n'y pouroient entrer ny aussy au camp, sy besoing estoit, par quoy veu que tout sechy en despent, je vous suplie de rechief très humblement y pourveoir, affin que le prinse soiet servy et que j'en puise avoir honneur; d'avantage Monsigneur j'ay ung mien secretere en Anvers pour solliciter vers Vostre Altese la vuidenge de quelques miens affaires, je supplie très humblement Vostre Altese les vouloir fere despecher, que seras Anvers, où vous presenteroy mes très humbles recommandations à vostre service que priant le Créateur luy donner bonne vie et longue.

De Bruxelles, ce xxviij^{e} de mai (1558).

Vostre très humble et obéissant serviteur,

LAMORAL D'EGMONT.

(Original écrit de la main du comte.)

III.

Traduction de la lettre du Prince d'Orange, des Comtes d'Egmont et Hornes, sur leur absence du conseil d'état, écrite à Sa Majesté.

Il y a deux ans que nous avons écrit à V. M. de ce que nous avons dit ci-devant, et les raisons qui nous incitoient à lui représenter, et nous n'avons jusqu'à présent eu aucune résolution sur notre fidel avis. C'est pourquoi nous avons trouvé nécessaire pour notre devoir, non obstant les diverses persuasions de S. A. au contraire, de ne nous trouver plus au Conseil d'Etat, afin que dorenavant on ne puisse pas nous inculper des inconveniens apparens et à la main faits par fault des autres. Et connoissant que cette controverse entre le cardinal et nous autres dans notre conseil ne porte pas de fruit à vos affaires, nous aimons mieux lui céder que d'insister ce qui nous paroît nous être à meilleure raison qu'à lui, d'autant plus que nous sommes d'opinion que V. M. le souhaite ainsi, vous suppliant de nous vouloir écrire la dessus votre volonté. Et nous ne laisserons pas de nous emploier entretems, comme il est de notre devoir, à votre service dans les affaires de nos gouvernemens et de nos charges, et en tout ceque Madame aura besoin de nos avis pour l'obligation que nous avons à votre service et pour l'affection singulière à Son Altesse, excepté cependant de ne plus entrer au dit Conseil d'Etat, jusques à ceque par V. M. sera donné un autre ordre. Ceque nous espérons sera dans peu de tems. Et il n'est pas nécessaire d'importuner V. M. par une plus longue déclaration, d'autant plus que nous espérons que Madame avertira V. M. de ceque nous avons dit autrefois. Mais pour toute conclusion nous supplions très humblement V. M. qu'entretems que nous sommes ici détenus et comme arrêtés pour son service, défense et conservation de ses terres, il lui plaise toutefois de donner une telle audience et foy à nos écrits que nous espérerions avoir parlant à la présence de V. M., laquelle nous n'oublierons pas de supplier avec humilité qu'elle

veuille excuser et prendre en bonne part la simplicité de nos lettres, d'autant que nous sommes pas grans orateurs ni harangueurs par nature et plus accoutumés à bien faire qu'à bien parler, comme il convient plus à personnes de notre qualité. Et avec cela nous prions Notre Seigneur. De Bruxelles, le 29 juillet 1563.

GUILLERMO DE NASSAU,
LAMORAL D'EGMONT,
F. DE MOMORANSI.

(Tiré d'un cahier intitulé : Traduction et précis des pièces en langue espagnole, qui forment le 8e volume des MSS. du secrétaire Routart.)

IV.

A Madame Madame la Duchesse de Parme et de Plesance, gouvernante.

Madame, j'ay rechu en ce lieu la lettre de ceulx de Betune, laquelle j'envoie à Vostre Altesse, affin que luy plese leur commander ce qu'en se cas ils auront à fere; Vostre Altesse est desja informée de l'occasion pourquoy la ditte assemblé se fet bien que je croy qu'elle ne sera sy grande et aussy qu'elle n'est à aultre fin, et j'espère que venant le seigneur de Audrenies vers monsieur le prince d'Orenge que tout cela s'apeserat, car y n'i at personne d'injurié, mes en cas que non y me semble que Vostre Altesse pouroit commander à Monsieur de la Tieulrie, de soy trouver audy Betune, affin d'avoir regart que riens ne se fase au deservice de Sa Majesté, comme aussy je m'aseure bien vous intensions n'estre aultre, je me suis visé d'en dire ses deulx motz, supliant Vostre Altese le prendre de bonne part, allant sur ce beser les mains de Vostre Altese.

D'Anvers, le XII d'octoble (1564).

De Vostre Altesse bien humble serviteur,
LAMORAL D'EGMONT.

(Original écrit de la main du comte).